

Fermeture d'une classe à l'école maternelle Colette au Havre: des parents se mobilisent

Par Suzelle GAUBE

4-6 minutes

Mis en ligne le 6/09/2021 à 15:27

Des parents d'élèves de l'école maternelle Colette au Havre ont manifesté devant l'établissement après la fermeture d'une classe en cette rentrée 2021/2022. Trois d'entre eux ont rencontré l'inspectrice dans la foulée.



Les parents ont discuté avant que trois d'entre eux ne rejoignent l'inspectrice d'académie de la circonscription,

Christine de Petra, qui leur a donné rendez-vous à la maison départementale de l'Education le matin-même. - PND

De la rue, on entend les enfants crier « *et pleurer* », fait remarquer une mère d'élèves. La raison, selon elle ? Un trop-plein d'élèves dans une seule et même classe : vingt-huit en petite section. Et vingt-six dans une classe à double niveau de petite et moyenne section. Lundi 6 septembre 2021, à partir de 8 h 30, des parents s'étaient donné rendez-vous devant l'école maternelle Colette, rue Henri-Barbusse à Sanvic au Havre. Une vingtaine a répondu à l'appel avant d'accrocher une banderole sur le portail de l'établissement : « Non à la fermeture de classe ». À l'initiative de ce mouvement de protestation : Camille Lattelais, délégué des parents d'élèves, dont le fils Hugo entre en petite section dans cette fameuse classe qui compte « *vingt-huit élèves, dont un enfant malentendant* ».

De cinq à quatre classes

« *On est passé de cinq à quatre classes alors qu'on est en réseau d'éducation prioritaire [NDLR : REP], déplore Camille Lattelais. En centre-ville, certaines classes comptent vingt et un ou vingt-deux élèves alors qu'il s'agit de familles moins prioritaires.* » Le délégué relève, en plus, que cette fermeture de classe a eu pour conséquence la suppression d'une Atsem, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (employées par la mairie), qui assistent les instituteurs. « *Il n'y en a plus que deux* ». Mais ce qu'il veut avant tout, c'est récupérer cette classe fermée. « *On a contacté l'Académie avant et durant l'été, on nous a dit que c'était une question d'effectifs* ». Éducateur spécialisé s'occupant d'enfants autistes, Camille Lattelais déplore : « *On nous parle d'inclusion d'enfants handicapés... Et on fait face à ce genre de situation* ». En dehors des enfants en

situation de handicap, certains « *ne parlent pas français, ont des difficultés sociales...* », relèvent Noémie, une mère d'élève.

« Une situation pas satisfaisante »

« *On a peur pour nos enfants et pour les instituteurs qui s'investissent énormément* », insiste Camille Lattelais. Une maman raconte : « *Le jour de la rentrée, mon fils a voulu aller aux toilettes. Il l'a dit à la maîtresse, mais elle était occupée à autre chose. Entre-temps, il a fait pipi sur lui. Ses camarades se sont moqués de lui. Il ne voulait plus retourner à l'école l'après-midi* ». La vingtaine de parents mobilisés aimerait bien que cela se termine comme à la rentrée 2018/2019 : une classe avait été supprimée avant qu'elle ne soit rouverte après la protestation de certains d'entre eux. Lors la manifestation pacifique des parents au sein de l'école maternelle Colette, la direction a – comme elle en a l'obligation – prévenu l'inspectrice d'académie de la circonscription, qui a dans un premier temps demandé à ce que la police soit appelée. Avant de se raviser et de proposer un rendez-vous le matin même. À l'issue de la rencontre, l'inspectrice aurait « *reconnu que vingt-huit élèves en petite section en REP n'étaient pas une situation satisfaisante* », rapporte Camille Lattelais. En effet, contacté, le directeur académique de Seine-Maritime, Olivier Wambecke, a assuré que la classe serait rouverte. En l'absence du nombre réel d'élèves en petite section, la fermeture avait été décidée avant qu'un comptage ne soit effectué à la rentrée. C'était aussi le temps de « *consulter le comité technique spécial départemental* » qui se réunit mardi 7 septembre. Les parents peuvent être désormais rassurés.